

COMMUNE DE BETHENCOURT SUR MER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2020

Date de convocation :

L'an deux mille vingt, le seize décembre_ à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DURET Denis, Maire.

Étaient présents : Mme DELABRE Lucile, Mme GRISEL Brigitte, M. DESPREZ Jonhny, Mme CAROUGE Alexandra, Mme DI MEO Pauline, M. LHEUREUX Guillaume, M. CARETTE Anthony, Mme CARETTE Roberte, M. Dominique BOST, Mme Charline FORESTIER, M. Thierry ONO DIT BIOT..

Etaient absents :

Mr Jim BRIFFARD qui a donné procuration à M. Denis DURET, M. Alfred WINROW et M. Nicolas LENNE.

Assistait également à cette réunion :

Mme PAPIN Caroline (secrétaire générale)

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte, Madame Pauline DI MEO est élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le mandatement des dépenses d'investissement. Le Conseil Municipal accepte.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que 3 demandes de subventions ont été déposées au titre du plan de relance du Gouvernement. Il indique qu'il a obtenu un accord pour l'octroi d'un financement à hauteur de 80% pour le projet de mise en chauffage de la salle AMIS FOOT. Les dossiers des deux autres projets, à savoir le remplacement de la toiture de la salle SAINT-JUST et le remplacement des vitraux de l'église, sont toujours en cours d'instruction. Une fois l'accord de subvention obtenu, les projets devront débiter dans un délai de 6 mois.

Monsieur le Maire indique qu'il convient également de retenir les projets éligibles au titre de la DETR et de la DSIL 2021. Il propose :

- Le remplacement de la toiture de la salle AMIS FOOT
- La création d'une salle de restauration scolaire dans l'ancienne maison BOUVIER

- L'acquisition de 3 défibrillateurs (il précise que la C NP a accordé une subvention à hauteur de 1 500 € pour ce projet).
- L'étude complémentaire concernant le pôle enfance jeunesse, c'est-à-dire de futurs aménagements englobant la maison BOUVIER et la maison jouxtant ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter la DETR et le DSIL pour le financement des travaux de construction et réhabilitation d'une salle de restauration scolaire et de fixer le plan de financement comme suit :

Création cantine scolaire	
Montant des travaux HT	634 487,00 €
Demande DETR 40%	253 794,80 €
Demande DSIL 40%	253 794,80 €
TVA	126 897,00 €
Reste à charge commune	126 897,40 €

- De solliciter la DETR et le DSIL pour le financement des travaux de rénovation énergétique de la salle de sports Amis Foot et de fixer le plan de financement comme suit :

Toiture salle Amis Foot	
Montant des travaux HT	116 664,48 €
Demande DETR 35%	40 832,57 €
Demande DSIL 45%	52 499,02 €
TVA	23 332,90 €
Reste à charge commune	23 332,90 €

- De lancer une étude de faisabilité pour la création d'une salle périscolaire/extrascolaire/petite enfance permettant ainsi la création d'un pôle enfance jeunesse sur la commune, de solliciter la DETR pour le financement de cette étude à hauteur de 40% et de fixer le plan de financement comme suit :

Coût total de la mission HT	1 680,00 €
Demande DETR 40%	672,00 €
TVA 20%	336,00 €
Fonds propres	1 008,00 €

- De solliciter la DSIL pour l'acquisition de 3 défibrillateurs à hauteur de 47.84% et de fixer le plan de financement comme suit :

Acquisition de 3 défibrillateurs	
Montant des travaux HT	4 665,00 €
Subvention CNP accordée	1 500,00 €
Demande DSIL 47,84%	2 232,00 €
TVA	933,00 €
Reste à charge commune	933,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Monsieur le Maire indique également que le projet d'aménagement des espaces urbains est toujours d'actualité et que le Conseil Départemental peut financer ce type de projet à hauteur de 25%. Il propose donc de solliciter ce financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour le projet d'aménagement des espaces urbains et fixe le plan de financement comme suit :

	HT	TTC	Subventions obtenues
Jeux square SEMIO Grande Araignée	4 869,01 €	5 842,81 €	
WICKEY GIANT	3 249,96 €	3 899,95 €	
Jeux écoles SEMIO Petite araignée	2 307,34 €	2 768,81 €	
Aménagement square centre-bourg: mobilier urbain, clôture, aménagement	19 575,59 €	23 490,71 €	
Panneau lumineux + application LUMIPLAN	9 200,00 €	11 040,00 €	
Création terrain de pétanque	28 433,56 €	34 120,27 €	DETR: 8 530,07 €
	67 635,46 €	81 162,55 €	8 530,07 €

Subvention du Conseil Départemental : 16 908. 86 €

Soit un reste à charge pour la commune de 42 196.53 € HT

- Autorise Monsieur le maire à signer les documents correspondants.

2. ADHESION DE LA COMMUNE DE LONGUEAU A LA FDE

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération. Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'adhésion à la FDE de la commune de Longueau.

3. ENQUETE PUBLIQUE POUR L'INSTALLATION D'UN METHANISEUR SUR LA COMMUNE DE MENESLIES

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'une consultation publique est actuellement en cours. Celle-ci concerne l'installation d'un méthaniseur et l'épandage d'effluents sur la commune de Méneslies. Il précise que chaque élu a été destinataire du lien lui permettant de consulter les documents relatifs à cette enquête. Ayant visité une installation de ce type, il indique que ce type d'installation n'occasionne quasiment pas d'odeurs. Des questions se posent quant à l'épandage des déchets. Monsieur le Maire indique qu'actuellement les agriculteurs du secteur épandent déjà leurs déchets.

Madame GRISEL s'inquiète du risque d'explosion. Monsieur le Maire lui indique que le gaz produit ne sera pas stocké sur place mais directement réinjecté dans le réseau existant.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'installation d'un méthaniseur et à l'épandage d'effluents sur la commune de Méneslies.

4. DECISIONS MODIFICATIVES DE TRANSFERTS DE CREDITS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires. Il donne lecture du tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411: Personnel titulaire		3 500,00 €
D 64168: autres		2 000,00 €
D 012 : Charges de personnel		5 500,00 €
D 739223: FPIC		3 763,00 €
D 014: Atténuation de produits		3 763,00 €
D 022: dépenses imprévues de fonctionnement	9 263,00 €	
D 022: dépenses imprévues de fonctionnement	9 263,00 €	
D 2312 : Aménagement de terrains		20 000,00 €
D 040 : opérations d'ordre entre sections		23 648,00 €
D 2183 : Matériel de bureau/informatique		3 648,00 €
D 041 : opérations patrimoniales		3 648,00 €
D 10223 : TLE		380,24 €
D 10 : Dotation fonds et réserves		380,24 €
D 21568 : Autre matériel et outillage	4 028,24 €	
D 21 : immobilisations corporelles	4 028,24 €	
D 2312 : Aménagement de terrains	20 000,00 €	
D 23 : immobilisations en cours	20 000,00 €	
TOTAL	33 291,24 €	33 291,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les réajustements proposés par Monsieur le Maire.

5. CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA S.P.A.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la convention qui liait la commune à la SPA arrive à échéance au 31/12/2020. Il donne lecture de la nouvelle convention triennale proposée par la SPA.

Les tarifs sont les suivants :

- 1.27 € par habitant en 2021
- 1.30 € par habitant en 2022
- 1.33 € par habitant en 2023

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de renouveler la prestation de service de fourrière animale avec la SPA et autorise Monsieur le maire à signer la convention correspondante.

6. ETUDE DE VOIRIE RUE DES CANAUX

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les riverains de la rue des Canaux se plaignent régulièrement de l'état de la voirie. La compétence voirie ayant été transférée à la CCV, cette dernière possède désormais la maîtrise d'œuvre dans ce domaine. Par conséquent, il convient d'en solliciter le Président afin qu'une étude puisse être engagée en vue d'obtenir un chiffrage précis

ainsi que des plans d'aménagement. La Commune pourra alors, en fonction de l'enveloppe budgétaire à consacrer, décider de réaliser ou non les travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de solliciter Monsieur le Président de la CCV afin qu'une étude soit diligentée sur l'aménagement de la rue des Canaux.

7. PARTICIPATION A LA M.N.T.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la commune a mis en place, il y a de nombreuses années, une participation à hauteur de 8 € par agent et par mois pour la garantie de maintien de salaire souscrite par les agents titulaires. Cette garantie permet de couvrir partiellement la perte de salaire des agents en cas de maladie. Le montant de la cotisation ayant fortement évolué à la hausse ces dernières années, Monsieur le Maire propose aux élus de réajuster la participation communale. Il propose de fixer la participation à 36 € par mois et par agent.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'octroyer une participation de 40 € par mois et par agent aux agents titulaires bénéficiant d'une garantie maintien de salaire labellisée, à compter de la cotisation du mois de janvier 2021 et charge Monsieur le Maire de mettre en application cette décision.

Il conviendra toutefois de revoir le contrat afin d'obtenir des tarifs plus intéressants.

8. CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire indique que Madame Illiana DUPERREY a démissionné. Le poste occupé par Madame DUPERREY était un poste d'agent d'accueil à 35 heures. Cependant, les heures d'ouverture au public ayant été réduites (en fonction de la fréquentation enregistrée), l'acquisition d'une application pour la gestion et la facturation du périscolaire/extrasolaire permettant un gain de temps, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent d'accueil / adjoint administratif à 24 heures. Il précise également qu'il est envisagé de recruter un agent responsable des services périscolaires/extrascolaires, à temps non complet et annualisé, qui permettra également de décharger la personne chargée de l'accueil pour tout ce qui relève du service.

Près en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif faisant fonctions d'agent d'accueil à 24/35èmes.

Monsieur le Maire précise qu'un agent a été recruté sur un contrat de 6 mois afin d'assurer la suppléance.

9. TARIFS SORTIE FAMILLES 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DESPREZ, adjoint en charge de commission culture et animation au sein du Conseil Municipal.

Monsieur DESPREZ indique à l'Assemblée que la prochaine sortie familles, financée par la CAF de la Somme à hauteur de 15 € par participant, peut être renouvelée en 2021. Il indique qu'il a arrêté son choix sur une sortie au spectacle Le souffle de la Terre d'Ailly-sur-Noye, avec repas-spectacle.

Le coût estimé pour cette sortie, comprenant le déplacement en bus ainsi que le repas-spectacle est estimé à 2600 € environ. Il convient donc de fixer la participation des familles à cette sortie. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DESPREZ et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'organiser la sortie familles 2021 et de solliciter la participation de la CAF de la Somme quant à son financement
- De fixer la participation des familles habitant la commune et éligibles à la participation octroyée par la CAF de la Somme comme suit :
 - o 25 € par adulte
 - o 15 € par enfant
- De fixer la participation des personnes n'habitant pas la commune, qui viendraient compléter le bus, à prix coûtant soit :
 - o 63 € par adulte
 - o 46.35 € par enfant
- De donner la priorité d'inscription aux habitants de la commune
- De recouvrer les participations par l'intermédiaire de la régie Animation/TAP/ALSH

10. MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et notamment l'Article L1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) .

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 198 229.39 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

IMPUTATIONS	LIBELLES	BP 2020	CREDITS A OUVRIR AVANT VOTE DU BP 2021
21	Immobilisations corporelles	70 873.48 €	17 718.37 €
23	Immobilisations en cours	127 355.91 €	31 838.97 €
TOTAL		198 229.39 €	49 557.34 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 49 557.34 € (< 25% x 198 229.39 €.)

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

11. DIVERS

PROJET ALLEE DES GRANDS PINS

Monsieur le Maire indique que la bailleur HABITAT HDF abandonne le projet de lotissement allée des Grands Pins. Toutefois, l'architecte en charge du projet aurait trouvé un repreneur qui accepterait également de réaliser le béguinage, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le permis de construire du projet de création d'un lotissement proposant 15 parcelles en accession à la propriété et 30 logements locatifs sociaux a été déposé. Les travaux devraient débuter au second semestre 2021.

MISE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Trésorier sollicite la mise en non-valeur de la somme de 304 € correspondant à un impayé de loyer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de mettre en on valeur la somme de 304 €.

AUTORISATION DE POURSUITES

Suite à l'intervention de M. MAQUET, sollicité par Mme POUILLY, il avait été décidé de suspendre l'émission des loyers du logement locatif communal quelques mois. Cependant, la situation n'étant pas débloquée, Monsieur le Trésorier sollicite la reprise des poursuites.

Madame DELABRE demande si le péril est enfin levé. Monsieur le Maire lui répond qu'une expertise, à frais partagés avec l'assureur de Madame POUILLY, a eu lieu le 15 octobre dernier mais qu'à ce jour Madame POUILLY n'a pas remis à l'expert les documents nécessaires à la réalisation de son rapport, ce qui ne permet pas de lever le péril. Ainsi, Madame POUILLY ne pouvant regagner son logement, chaque mois de loyer occupé est facturé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estimant que ce n'est pas aux Béthencourtois de prendre en charge le montant des loyers impayés, d'autant que de grosses sommes ont déjà été engagées suite au sinistre, décide d'autoriser Monsieur le Trésorier à reprendre les poursuites.

12. DROIT D'INITIATIVE

Madame GRISEL indique que Monsieur LEFEVRE souhaiterait reprendre le bail du logement qu'occupait son père au 30 rue Tournière. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas possible dans la mesure où le bâtiment nécessite de lourds travaux de réhabilitation, travaux qui n'ont pu être réalisés auparavant car Monsieur LEFEVRE souhaitait sa tranquillité. Les locaux devront être libérés au 31 décembre 2020, un courrier recommandé a été adressé en ce sens à la famille.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra, en 2021, de prendre une décision concernant la maison occupée précédemment par la famille DE OLIVEIRA ROCHA et appartenant au CCAS. Sera-t-il nécessaire de la réintégrer dans le patrimoine communal ?

Monsieur LHEUREUX indique qu'une carte de vœux sera adressée cette année aux administrés, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire étant impossible à organiser cette année en raison de la pandémie.

Madame DI MEO transmet à l'Assemblée les remerciements de Monsieur BREUZIN pour la prise en charge des loyers du local professionnel qu'il occupe durant le premier confinement.

Monsieur le Maire transmet aux élus les remerciements des agents communaux pour la prime Covid qui leur a été octroyée, ainsi que les remerciements de Monsieur ALLOT pour la pose de grillage au terrain de pétanque, ce dernier empêchant les boules de rouler jusque dans sa propriété. Monsieur le Maire indique que les agents réaménagent actuellement une partie du parking du cimetière. Des plantes vivaces seront prochainement plantées.

Madame FORESTIER indique que le revêtement neuf de la rue d'EU se dégrade rapidement. Un courrier sera adressé en ce sens aux services de la CCV.

Madame CARETTE déplore que le bus de la CCV soit stationné sur le parking de l'école maternelle au moment des entrées et sorties de classe, engendrant des problèmes de stationnement. Les services de la CCV seront alertés à ce sujet.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier qui lui a été adressé par les ACPG CATM relatif à leur participation aux commémorations. Un courrier réponse leur a été adressé précisant que cette décision avait été prise afin de protéger les adhérents.

Monsieur BOST indique que le montant des dons pour le TELETHON effectué par les associations s'est élevé à 1 170 €. Habituellement, environ 1 900 € sont reversés. Un mail a été adressé à Monsieur le Président de l'AAB lui demandant si l'AAB comblerait la différence. Compte tenu de l'importance de la somme, cela n'est pas possible. Chaque association a participé en fonction de sa volonté et de ses moyens.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 10.

**Le Maire,
Denis DUROT.**